



GRILLE TARIFAIRE

FORMATION 2026

Cette grille tient compte des différents soutiens dont disposent l'AREAS et s'applique uniquement aux formations organisées en présentielle. Elle ne tient pas compte des frais de déplacement et de restauration qui restent à la charge de chaque participant.

Qui ?	Combien ?
Adhérent, en tant que personne morale et membre actif	Gratuit
Organisme public non adhérent du département de Seine-Maritime	Gratuit
Agent des Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, ou de tout organisme ayant un conventionnement partenarial avec l'AREAS	Gratuit
Service de l'Etat, organismes de recherche publique, Agence de l'Eau	Gratuit
Personne physique adhérente, étudiant, demandeur d'emploi (sur justificatif)	50 € HT / jour / personne
Organisme public non adhérent de l'Eure	300 € HT / jour / personne
Autre organisme public ou assimilé	450 € HT / jour / personne
Association	450 € HT / jour / personne
Autre organisme privé, personne physique non adhérente	600 € HT / jour / personne

AREAS, organisme de formation sous le numéro d'agrément : 28760797976

T.V.A. non applicable en vertu de l'Art 261-4-4 du Code général des impôts